YERRES

Secrétariat Général
N° tél. : 69.49.76.31
N/Réf. : NDA/MR/CD

DECISION N° 99/16

OBJET : Contrat d'abonnement à une boîte postale.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

VU le contrat d'abonnement à une boîte postale proposé par La Poste,

DECIDE

DE SOUSCRIRE auprès de la Poste d'Yerres un contrat d'abonnement à une boîte postale intitulée " B.P. 2 ".

DIT que le prix de l'abonnement s'élève à 300 Francs (trois cents francs) pour la période du 1er janvier 1999 au 31 décembre 1999.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, exercice 1999, fonction 0, sous-fonction 022, nature 6261.

Fait à Yerres, le 19 janvier 1999.

REÇU LE
25 JAN. 1999
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE